



FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES ÉPREUVES À REFAIRE

1. À REMPLIR PAR L'ÉLÈVE ET À REMETTRE AU RESPONSABLE DE GROUPE OU À DEPOSER AU SECRETARIAT, DÈS SON RETOUR À L'ÉCOLE AVEC LES PIÈCES JOINTES

NOM (en majuscules) : Classe :
Prénom :
Epreuve manquée : Date épreuve :
Enseignant de discipline : RG :
Signature de l'élève : Date du jour :

→ **L'élève présente ce bulletin au responsable de groupe dès son retour à l'école.**

2. À REMPLIR PAR LE RESPONSABLE DE GROUPE ET À REMETTRE AU MAÎTRE DE DISCIPLINE

L'élève susmentionné·e a présenté : Nombre d'autorisations par année

- Un certificat médical
- Une excuse jugée valable, signée par le·la responsable légal·e
(ou par lui-même/elle-même s'il/si elle est majeur·e).
- Il/elle est autorisé·e à rattraper l'épreuve.
- Il/elle n'est pas autorisé·e à rattraper l'épreuve.

1^{ère}
autorisation

2^e
autorisation

Nom et Prénom du responsable de groupe :

Signature : Date :

3. À REMPLIR PAR LE MAÎTRE DE DISCIPLINE QUI INFORME L'ÉLÈVE DE LA DATE DU RATTRAPAGE DE L'ÉPREUVE

La durée totale de la session des épreuves à refaire est de **160 minutes**.

- L'élève susmentionné·e est dispensé·e de l'épreuve
- L'élève susmentionné·e rattrapera son épreuve samedi (date) : à 7h55
Après 7h55, la porte latérale de l'école sera fermée à clé et l'accès au bâtiment ne sera plus possible.

Durée de l'épreuve : (maximum 95 minutes)

(Temps supplémentaires pour les élèves à besoins spécifiques inclus)

Document(s) autorisé(s) :

L'élève/l'apprenti.e est tenu.e de s'informer via les canaux habituels : site de l'école, liste affichée des élèves convoqués, ou autres moyens (mail de l'enseignant.e, téléphone, etc.) de confirmation estimé.

Une pièce de légitimation (carte d'élève ou pièce d'identité) est obligatoire pour être accepté·e.

À COCHER UNIQUEMENT PAR LE MAÎTRE EN CHARGE DE LA SURVEILLANCE

Élève présent·e Élève absent·e

À COCHER UNIQUEMENT PAR LE RESPONSABLE DE GROUPE

Certificat médical remis dans les délais :

Oui Non



4. À REMPLIR PAR LE MAÎTRE DE DISCIPLINE QUI INFORME L'ÉLÈVE DE LA DATE DU RATTRAPAGE DE L'ÉPREUVE

- L'élève susmentionné·e est dispensé·e de l'épreuve
- L'élève susmentionné·e rattrapera son épreuve samedi (date) : à 7h55
Après 7h55, la porte latérale de l'école sera fermée à clé et l'accès au bâtiment ne sera plus possible.

À COCHER UNIQUEMENT PAR LE MAITRE EN CHARGE DE LA SURVEILLANCE

- Élève présent·e Élève absent·e
-